



Université Clermont Auvergne

49 boulevard François Mitterrand – CS60032 – 63000 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

MARCHE PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

DEFINITION DES ELEMENTS DE MISSION

Objet du marché
OP1065 - Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du SSI, CMSI y compris câblage – La ROTONDE
OP 1129 – Mission de maîtrise d'œuvre pour le remplacement du SSI, CMSi y compris câblage – POLE CHIMIE

Procédure avec négociation (L.2124-3,R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du code de la commande publique)

SOMMAIRE

Article I.	1..... OBJET DU MARCHE
	3
Article II.	2..... MISSIONS DE MAITRISE D’OEUVRE
	4
Article III.	3..... CAHIER DES CHARGES ET DPGF
	Erreur ! Signet non défini.

La présente consultation est une mise en concurrence de maîtrise d'œuvre passée en application de l'article 28-I du Code des marchés publics.

1. OBJET DU MARCHÉ

- **Nécessité due à leur obsolescence de remplacer le SSI, CMSI des bâtiments ROTONDE et CHIMIE. Les travaux seront à réaliser de mars à août 2027 en sites occupés avec continuité de fonctionnement.**
- **En réponse à cette demande, le maître d'œuvre devra concevoir les projets permettant de remplir les cahiers des charges SSI du bâtiment La Rotonde et du Pôle chimie.**

Les documents intitulés « 2965-SSI-MOE-01_cahier des charges SSI ROTONDE » et « 2965-SSI-MOE-01_cahier des charges SSI CHIMIE » versé au dossier de consultation constituent les annexes 1 et 2 du présent CCTP.

Sont donc concernés par ce projet :

1) La Rotonde, 26 avenue Léon Blum 63000 Clermont Ferrand.

Bâtiment Type R, L, N Catégorie 1 de 15553 m2 SHON Construction 1998

- **Système de Sécurité Incendie de Catégorie A, un équipement d'alarme de Type 1 comprenant des déclencheurs manuels, des diffuseurs sonores et visuels et des détecteurs automatiques d'incendie.**
- **Le site comporte également 1 logement de fonction indépendant et un accueil, il devra être étudié la possibilité de mettre en place dans ceux-ci un report d'alarme.**

2) Pôle Chimie, 2, impasse Amélie Murat 63170 Aubière.

Bâtiment Type R Catégorie 2 de 12851 m2 SHON Construction 1968

- **Système de Sécurité Incendie de Catégorie A, un équipement d'alarme de Type 1 comprenant des déclencheurs manuels, des diffuseurs sonores et visuels et des détecteurs automatiques d'incendie.**

- **Le Maître d'œuvre devra dans le cadre de sa mission la préparation et la rédaction des demandes d'Autorisations de Travaux (AT).**

➤ RÉGLEMENTATION ET NORMES

- Système de sécurité incendie (SSI) (Articles MS 53 à MS 69)
- NF S 61-931 à NF S 61-970 – Systèmes de sécurité incendie – février 2014
- NF S 61-933 – Unités de gestion d'alarme
- NF EN 54 – Systèmes de détection incendie
- NF C 15-100 – Installations électriques basse tension
- Le maître d'œuvre devra intégrer toute évolution réglementaire applicable.

2. MISSIONS DE MAITRISE D'OEUVRE

Description de la mission du maître d'œuvre :

➤ APS

L'APS a pour objet de définir les principes techniques du futur système de sécurité incendie

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Visite des lieux, compilation et analyse des documents constituant le dossier
- Présentation d'un premier projet
- Estimation financière provisoire du projet
- Estimation provisoire de la durée de réalisation des travaux
- Organisation et direction d'une réunion entre les différents intervenants pour la présentation de l'APS.

Les livrables comprendront :

- Note de présentation du projet
- Plans de principe
- Estimation financière de l'opération
- Planning prévisionnel.
- Les comptes-rendus de réunions

➤ APD

L'APD permettra d'arrêter les solutions techniques retenues.

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Intégration des contraintes, définition des installations techniques – plans des installations – projet détaillé
- Estimation de la durée d'exécution des travaux
- Estimation financière définitive
- Organisation et direction d'une réunion entre les différents intervenants pour la présentation de l'APD.

Les livrables comprendront :

- Notice descriptive détaillée
- Plans d'implantation des équipements
- Estimation financière actualisée
- Planning prévisionnel des travaux.

➤ AT

- Réalisation des demandes d'autorisation de travaux (3 exemplaires papier).

Le maître d'œuvre assistera le maître d'ouvrage pour la constitution du dossier administratif. Le maître d'œuvre respectera les dispositions du code de l'urbanisme en vigueur au moment de la date du dépôt.

La prestation due par le titulaire comprend la constitution et le dépôt de toute(s) demande(s) nécessaires à la réalisation et l'ouverture du projet pour des raisons d'ordre réglementaire, architectural, technique ou administratif, ainsi que l'accompagnement vis-à-vis des services instructeurs.

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Rédiger les notices de sécurité et d'accessibilité et tout éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet.
- Etablir l'ensemble des plans de l'AT
- Compléter le Cerfa correspondant.
- Fournir les pièces complémentaires qui seraient demandées par les services instructeurs.

Les livrables comprendront :

- 3 exemplaires papiers de l'ensemble des éléments nécessaires au dépôt des AT. Format à adapter pour une très bonne lisibilité de l'ensemble.

➤ **PRO-DCE**

Le titulaire réalisera les documents techniques tels que les CCTP, DPGF, plans... nécessaires à la consultation des entreprises.

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Réalisation des plans définitifs du projet, description détaillée pour la consultation des entreprises
- Elaboration des différents descriptifs et quantitatifs pour permettre la consultation des entreprises
- Planning prévisionnel des travaux.

Les livrables comprendront :

- CCTP
- DPGF
- Plans détaillés pour la consultation
- Planning prévisionnel

➤ **ACT**

L'ACT a pour but l'analyse des offres de travaux reçues à l'issue de la consultation.

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Analyse des offres
- Elaboration et remise du rapport d'analyse des offres
- Assistance dans le choix et l'éventuelle négociation
- Présentation de l'analyse en commission d'appel d'offre

Les livrables comprendront :

- Le rapport d'analyse des offres

➤ **VISA / EXE**

La mission a pour but de valider la conformité des plans fournis par l'entreprise au regard de la demande du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Vérification et validation des documents techniques d'exécution de l'entreprise sélectionnée, concordance avec les installations demandées (plans des installations, schémas électriques, synoptiques, équipements installés).
- Validation du calendrier d'exécution et du déroulé des travaux.

Les livrables comprendront :

- Les visas
- Le calendrier d'exécution des travaux.

➤ **DET**

La mission DET a pour but de mener à terme la réalisation des travaux par l'entreprise titulaire du marché.

Le maître d'œuvre devra notamment :

- Suivi du bon déroulement des travaux et respect du calendrier d'exécution

-
- Suivi de l'exécution des travaux en conformité avec les études produites
 - Recueil et compilation des documents requis au contrat
 - Organisation et direction des réunions de chantier – réunion hebdomadaire a minima
 - Suivi administratif de l'exécution des contrats de travaux
 - Suivi financier de l'exécution des contrats de travaux
 - Assistance à la maîtrise d'ouvrage en cas de différend sur le règlement ou l'exécution des travaux.

Les livrables comprendront :

- Les comptes-rendus des réunions de chantier
- Les éventuelles fiches de travaux modificatifs
- Les certificats de paiement

➤ **AOR**

- Organisation des opérations préalables à la réception des travaux
- Suivi des réserves formulées lors de la réception
- Examen des désordres signalés par le maître d'ouvrage
- Compilation des DOE

Les livrables comprendront :

- La liste des réserves à lever suite aux OPR
- Les documents relatifs à la réception de l'ouvrage (EXE 4, 5, 6, 8, 9)

➤ **OPC**

La mission OPC a pour but la réalisation de l'ouvrage dans le temps imparti et selon l'organisation déterminée par la maîtrise d'œuvre.

La maîtrise d'œuvre devra notamment :

- Analyse des tâches élémentaires portant sur les études d'exécution et les travaux, définition des enchaînements et chemin critique par des documents graphiques (en collaboration avec le maître d'ouvrage, gestion de l'organisation des travaux en site occupé).
- Harmonisation dans le temps et dans l'espace des actions des différents intervenants au stade des travaux ;
- Au stade des travaux et jusqu'à la levée des réserves dans les délais impartis dans le ou les contrats de travaux, mise en application des diverses mesures d'organisation arrêtées au titre de l'ordonnancement et de la coordination.

Les livrables attendus sont :

- Les calendriers d'avancement du chantier
- Les courriers aux entreprises.

3. COMPETENCES ATTENDUES

Les candidats devront justifier de la compétence : ingénierie fluide courant fort-courant faible.

Une référence de réalisation similaire doit être présentée dans l'offre.

4. DOCUMENTS

Les plans et documents nécessaires à l'étude du projet seront délivrés à l'issue de la consultation.

Rappel : tous les documents rendus à l'UCA devront respecter la charte graphique jointe à la consultation.

- Plans dwg et pdf des existants
- Plans pdf (La Rotonde) et plans papier (Pôle chimie) des installations existantes.
- Dossier d'identité SSI

